

COMMUNE D'ARTAGNAN

Séance du 01 février 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 26/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE

Présents : 12

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Sylvain DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Refus : 0

Absents: Christian DOURS, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Fabienne VIGNOLO

Objet: Information sur les décisions du Maire - DE_003_2024

Monsieur expose les décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties :

DEC_048_2023 : Fongibilité des crédits VC 2023-002

DEC_001_2024 : Remboursement du dépôt de garantie - Logement Allée des Platanes

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend note des décisions prises.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 16/02/2024
et publié ou notifié le 16/02/2024

Le secrétaire de séance,
Fabienne VIGNOLO
Signature

Le Maire,
Stéphane ETIENNE
Signature

